

الرابطة الوطنية لكرة القدم داخل القاعة

LIGUE NATIONALE DE FUTSAL



Commission de l'Organisation des Compétitions

PROCES VERBAL N° 11

SEANCE DU

JEUDI 12 DECEMBRE 2024

Saison Sportive 2024 / 2025



Etaient Présents :

Mr ADDI Abderahmane	Président
Mr ZEMMOURI Mohamed	Secrétaire
Mr KHINACHE Réda	Responsable de la Programmation

Le Jeudi 12 Décembre 2024 à 10 h00 s'est tenue une séance de travail au siège de la Ligue Nationale de Futsal en présence des membres de la Commission Organisation des Compétitions .

ORDRE DU JOUR

01	Résultat de la Rencontre Mise à Jour Division 1 (5eme Journée)
02	Classement Division 1 (Après Mise à jour Rencontre 5eme Journée)
03	Note aux Clubs « Règlements du Championnat de Futsal »

1- Résultat de la Rencontre Division 1
(Mise à Jour 5eme Journée)
10 Décembre 2024

N°Match	Groupe Sud		Score
38	HB METLILI CHAANBA	CSN BOUNOURA	2 - 5

2- (Classement Division 1 - Après Mise à Jour 5eme Journée)

Classement de la Compétition Nationale Futsal-- Division 1 -
Saison 2024 – 2025 --- Phase Aller --- Après Mise à Jour 5eme Journée

GROUPE 01 – SUD-EST

Rang	Groupe Sud	Pts	M . J	G	N	P	Bp	Bc	Diff.	Obs
01	CSN Bounoura	12	4	4	0	0	26	10	+ 16	/
02	CRM Hassi Messaoud	12	4	4	0	0	23	7	+ 16	/
03	HB Metlili Chaanba	10	5	3	1	1	22	14	+ 8	/
04	CSS Ghardaia	4	4	1	1	2	15	15	0	/
05	RC Hassani Abdelkrim	3	4	1	0	3	12	25	-13	/
06	CM Berriane	1	4	0	1	3	6	19	-13	/
07	JSM Djamaa	1	5	0	1	4	9	23	- 14	/

11- Note aux Clubs

« Règlement du Championnat de Futsal »

Article 24 : Définition

1. La licence est un document officiel délivré par la ligue pour permettre d'identifier tout dirigeant, entraîneur, joueur, médecin, assistant médical, chargé de la sécurité, secrétaire de club, et les officiels de la ligue.
2. **La participation aux compétitions est subordonnée à la détention d'une licence valide pour la saison en cours délivrée par la ligue.**

Article 32 : Licence Entraîneur :

Pour l'exercice de leurs fonctions, les entraîneurs des clubs doivent disposer d'une licence, délivrée par la ligue.

Nul ne peut exercer les fonctions d'entraîneur s'il ne satisfait pas aux conditions édictées par la FAF et les dispositions légales et réglementaires en vigueur. La demande de licence doit être accompagnée, entre autres, des copies des diplômes exigés.

Article 52 : Feuille de Match

- 1- **A l'occasion de toute rencontre officielle ou amicale, une feuille de match doit être établie avant le coup d'envoi de chaque rencontre.**
- 2- **La feuille de match doit notamment comporter, en caractères lisibles, les renseignements suivants**
 - Nom des deux clubs en présence ;
 - Nom, prénoms, numéros de licences et dossards des joueurs et signature des deux capitaines ;
 - Nom, prénoms et qualités des officiels des clubs ;
 - Nom, prénoms, et émargements des officiels du match ;

Article 139 : Responsabilité du décompte des sanctions

« Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs.



Mr ADDI Abderahmane
Président
de la Commission de l'Organisation des Compétitions